



Déclaration Liminaire du CTL du 5 février 2019

Monsieur ROULET,

Chaque acte, chaque décision, chaque déclaration ont une incidence en fonction, notamment, de la communication qui en est faite.

Les agents de la DDFiP sont des femmes et des hommes avec leurs parcours professionnels, leurs vies personnelles et leurs espérances pour l'avenir.

La rectitude d'un feu de signalisation 'bloqué au rouge' n'est certainement pas satisfaisante pour la majorité d'entre eux.

Monsieur le Directeur de la DDFiP du Pas-de-Calais,

Une question récurrente pour une réponse toujours autant attendue :

Quel est l'avenir de la DDFiP du Pas-de-Calais dans les années à venir ?

Le contexte actuel impose notre redite pour obtenir, enfin, un commencement de communication :

- un nouveau concept : la géographie revisitée ! Une certitude, malgré le changement de nom, c'est bien encore du démantèlement de notre réseau dont on parle...
- Combien voulez-vous voir encore d'eau couler sous les ponts pour que, vous, Monsieur le Directeur, détenteur de l'information, parliez enfin ?
- un quart de nos implantations devrait à terme disparaître mythe ou réalité ?
- la création d'agences comptables avec un destin du comptable aléatoire mais la certitude de détachements d'office pour les collègues qui y travaillent ! Bref, des demandes de mutation à prévoir pour anticiper ce non-choix de carrière !
- les suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État : 10 000 par an, près de 5000 par an à la DGFIP ou une centaine par an à la DDFiP du Pas-de-Calais ;
- une pomme de 200 € qui sème la discorde dans nos services. Une pomme pour une partie des agents, c'est oublier tous les services qui ont déjà subi d'importantes réformes et sous estimé l'impact du Prélèvement à la Source ;
- demain, encore une majorité des agents de la DGFIP se verront sur-imposés en 2019, *en raison du versement d'un nouvel acompte de la prime de rendement à l'automne avant la généralisation de sa mensualisation*, une façon de récupérer cette générosité ? Et également de rémunérer à la tête du client dès 2020 *avec la mise en place du RIFSEEP et de sa part variable sur l'évaluation professionnelle* !

Dans un tel contexte, que comprendre de l'évolution de la gestion en CAP :

- Un recours sur l'évaluation professionnelle limité à la CAPL, comment déjuger les autorités hiérarchiques ?
- L'affectation au département permettra-t-elle toute impartialité dans le choix des affectations locales futures ?

Monsieur le Président,

Par deux fois il a été demandé de reporter la réunion de ce jour ! Par deux fois, vous n'avez pas donné satisfaction à deux organisations syndicales pour des raisons calendaires de mise en application du télétravail.

Est-ce que cette mise en place du télétravail ne pouvait pas attendre 15 jours en sachant que les situations médicales sont déjà gérées ? La période est chargée à plus d'un titre : accueil surchargé, période de notation qui démarre, actions syndicales et vacances scolaires qui approchent...

Il nous semble plus raisonnable, par respect pour l'ensemble de tous les agents, et plus particulièrement des collègues des services de RH locale, que cette généralisation et ce recensement, post CTL, puissent se faire avec un décalage.

Voyez ce délai comme un délai de réflexion qui pourrait servir à améliorer les modalités de mise en œuvre du télétravail à la DDFiP du Pas-de-Calais afin que l'ensemble des articles du décret du 11 février 2016 s'appliquent pleinement !

Au domicile le télétravailleur met à la disposition de l'administration son accès internet, une pièce dédiée, un bureau, des surcoûts liés aux consommations électriques... **SOLIDAIRES Finances Publiques** s'oppose farouchement au fait que l'agent doive payer pour travailler !

Le télétravail sort enfin de sa torpeur alors que cette organisation du travail existe depuis longtemps dans la sphère privée, mais notre organisation syndicale continue néanmoins à porter des réflexions sur ce sujet important pour nos collègues.

Et peut-être, bientôt la DGFIP connaîtra d'autres évolutions positives puisque le Ministère de l'environnement entame des premiers pas encourageants vers une application de l'indemnité de vélo à destination des agents de la fonction publique !

Le 26 juin 2018, Monsieur le Président-Directeur vous nous expliquiez clairement qu'à ce jour la DDFiP du Pas-de-Calais n'envisage qu'une prise de contact avec les MSAP en y entrant, je cite, « par la petite porte ».

Le 5 février 2019 vous écrivez au travers des documents de CTL « la présence de la DDFiP peut également s'organiser autour de la mise en place d'une permanence au sein de la MSAP ». *C'est fou comme nos craintes se concrétisent vite !*

Si vous nous informez que votre réflexion, une fois aboutie (et on peut vous faire confiance pour mener à bien cette réflexion) sera présentée, via un avenant à la convention initiale de partenariat, lors d'un prochain CTL. A nous de vous rappeler qu'il serait, réglementairement, de bon aloi, de l'inscrire à l'ordre du jour pour avis et de l'inscrire en parallèle à l'ordre du jour d'un futur CHSCT !

La présence d'un agent des finances publiques au sein d'une Maison de Services au Public postale dans le cadre d'une permanence va forcément impacter l'organisation du travail d'où l'avis du CTL et l'avis du CHSCT ! CQFD !

Depuis le début de l'année, les mobilisations se multiplient à travers toute la France au sein de la DGFIP, la grogne monte y compris chez les responsables de services, comme nous avons pu le constater lors du dernier collègue des chefs de services !

La mobilisation s'organise dans le département, les agents expriment de plus en plus leur mécontentement dans des conditions de travail qui continuent à se dégrader dans tous les services.

Monsieur le Président,

Afin de démontrer votre attachement au dialogue social dans le département et à la communication envers vos collaborateurs, passez au rouge, Monsieur le Directeur, les agents des Finances Publiques du Pas-de-Calais sont prêts à payer l'amende !

SOLIDAIRES Finances Publiques avec l'intersyndicale nationale CGT Finances Publiques et FO Finances Publiques, dans une concertation saine et honnête, ont lancé une période d'actions allant du 28 janvier au 15 février 2019.

Ce cadre d'actions diverses a débuté le 28 janvier dernier au CPSR d'Arras, et aujourd'hui nous sommes en grève au côté de nos collègues du département et de France.

Nous appelons l'ensemble des agents des Finances Publiques à :

- **Agir maintenant car nos revendications sont légitimes ;**
- **agir maintenant car nos actions sont visibles ;**
- **agir maintenant car demain il sera trop tard !**

Vos élu-es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

Wilfried GLAVIEUX, Catherine VERDAUX

Nadège BOTTE, Pascal PEIREIRA

